



Secrétariat Général
Réf. : BBz/2019.04.09

Affaire suivie par
Bruno BARTHEZ et Michèle LELOU
☎ 04 66 80 88 02 ou 04 66 80 89 84
E-mail: mairie@sommieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019



PROCES VERBAL



Le **9 avril 2019** à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil municipal en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy MAROTTE, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 22	Représentés : 2	Votants : 24
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Guy MAROTTE (maire), Guy DANIEL, Hélène de MARIN VERJUS, Pierre MARTINEZ, Hélène GALIA GRAVAT, Jean-Pierre BONDOR, Jean-Jacques ROUSSET (adjoints), Yvette BERTRAND COURTOT, Michel FRANGEOT, Jean-Louis RIVIERE, Maryse SIRVENT, Camille SEGUIER, Christophe SCHERRER, Sandrine MROZOWSKI, Patrick CAMPABADAL.(conseillers délégués), Régis CARRIERE, Christian PIERRE, Sylvie ROYO, Robert DAUMAS, Suzanne HERISSON, Dominique VALMALLE, Mireille VALLORANI

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Louise BILLY (procuration à Sandrine MROZOWSKI), Véronique CHATARD (procuration à Pierre MARTINEZ)

ABSENTS : Sabrina BERTONE, Bastien MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Camille SEGUIER

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

2019.04.031 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2019

ADMINISTRATION/FINANCES

- 2019.04.032** Budget de la commune – Approbation du compte administratif 2018
- 2019.04.033** Budget de la commune – Approbation du compte de gestion 2018
- 2019.04.034** Budget de la commune – Affectation des résultats 2018
- 2019.04.035** Budget de la commune – Budget primitif 2019
- 2019.04.036** Taux des contributions directes pour l'année 2019
- 2019.04.037** Budget annexe de l'eau - Approbation du compte administratif 2018
- 2019.04.038** Budget annexe de l'eau – Approbation du compte de gestion 2018
- 2019.04.039** Budget annexe de l'eau – Affectation des résultats 2018
- 2019.04.040** Budget annexe de l'eau – Budget primitif 2019
- 2019.04.041** Budget annexe Photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2018
- 2019.04.042** Budget annexe Photovoltaïque – Approbation du compte de gestion 2018
- 2019.04.043** Budget annexe Photovoltaïque – Affectation des résultats 2018
- 2019.04.044** Budget annexe Photovoltaïque – Budget primitif 2019
- 2019.04.045** Subvention communale 2019 au CCAS
- 2019.04.046** Subventions communales 2019 aux associations

ADMINISTRATION/PERSONNEL

2019.04.047 Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections européennes de l'année 2019

ADMINISTRATION/CULTURE

- 2019.04.048** Attribution d'une subvention au cinéma le Venise pour l'année 2019
- 2019.04.049** Soutien du Conseil Départemental au cinéma le Venise – Approbation de la convention de partenariat pour l'année 2019

URBANISME/AMENAGEMENT

2019.04.050 Adoption de la déclaration de projet au titre du code de l'environnement pour la construction du lycée, le dévoiement de la RD22 et la construction d'un gymnase emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Questions diverses

2019.04.031 – ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que :

- Le procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 8 avril 2019
- Le compte-rendu intégral distribué aux conseillers municipaux le 8 avril 2019
- Publié sur le site internet de la ville le 8 avril 2019

Il est demandé au conseil municipal,

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019

Le conseil municipal accepte ces propositions

14 Pour – 10 abstentions (Pierre MARTINEZ – Maryse SIRVENT – Suzanne HERISSON – Patrick CAMPABADAL – Christophe SCHERRER – Jean-Louis RIVIERE – Sylvie ROYO – Véronique CHATARD – Louise BILLY – Sandrine MROZOWSKI)

Sandrine MROZOWSKI fait remarquer que Bastien MAURY figure comme absent sur le procès-verbal, alors qu'il avait été annoncé qu'il donnait procuration au maire.

Monsieur le maire répond que Bastien MAURY n'a pas fait parvenir sa procuration comme convenu, c'est pourquoi il est inscrit comme absent sur le procès-verbal.

Pierre MARTINEZ souligne que cela aura pu avoir une incidence sur les votes et s'interroge sur la validité des procurations pour les prochains conseils municipaux.

2019.04.032 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2018 approuvant la décision modificative n°1 de la commune pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018 approuvant le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2018,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2018 du budget de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
011	Charges caractère général	1 505 544,92	1 152 262,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 393 550,00	2 386 973,97
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements / ventes)	550 405,57	1 035 834,35
65	Autres charges gestion courante	421 088,00	410 556,62
66	Charges financières	283 461,87	236 106,99
67	Charges Exceptionnelles	10 300,00	3 573,12
TOTAL DES DEPENSES		5 164 350,36	5 225 307,28

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
002	Résultat fonctionnement reporté	201 239,47	
013	Atténuations des charges	32 500,00	47 682,91
042	Op d'ordre Transfert entre sections	200 000,00	206 249,95
70	Produits des services	439 060,00	403 205,53
73	Impôts et taxes	2 995 128,00	3 051 750,33
74	Subventions d'exploitation	1 191 086,00	1 423 150,42
75	Autres produits de gestion	95 336,89	97 511,29
77	Produits Exceptionnels	10 000,00	490 439,75
TOTAL DES RECETTES		5 164 350,36	5 719 990,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			494 682,90

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
001	Solde Exécution sect. Invest. Reporté	557 358,60		
040	Op d'ordre entre sections	200 000,00	206 249,95	
16	Capital des emprunts	809 000,00	769 368,18	
20	Immobilisations incorporelles	815 340,40	112 177,86	122 188,40
204	Subventions d'équipements versées	1 778 280,00	806 500,00	752 500,00
21	Immobilisations	8 989 740,09	1 078 146,64	612 121,93
23	Immobilisations en cours	10 000,00		
TOTAUX		13 159 719,09	2 972 442,63	1 486 810,33

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
024	Produits cessions immobilisations	1 629 000,00		
040	Dotations - amortissements - ventes	550 405,57	1 035 834,35	
10	Dotations, fonds divers	1 445 000,00	1 480 694,25	
13	Subventions	4 635 313,52	524 634,68	141 826,80
16	Emprunts, Cautions	4 900 000,00	1 400 000,00	3 500 000,00
21	Immobilisations		0,00	
TOTAUX		13 159 719,09	4 441 163,28	3 641 826,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 468 720,65	2 155 016,47

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	recettes	5 719 990,18	recettes	4 441 163,28
	dépenses	-5 225 307,28	dépenses	-2 972 442,63
Résultat de l'exercice 2018	résultat	494 682,90	résultat	1 468 720,65
Résultats de l'exercice 2017	Résultat Clôture 2017	1 201 239,47	cpte 001	-557 358,60
	affecté à l'Investissement (1068)	1 000 000,00	excédent d'investissement	0,00
	reste en report	201 239,47	résultat	-557 358,60
résultat de clôture 2018	résultat	695 922,37	résultat	911 362,05
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	3 641 826,80
	dépenses	0,00	dépenses	-1 486 810,33
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	2 155 016,47
Résultat global avec les reports	résultat	695 922,37	résultat	3 066 378,52

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de la commune dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit:

Pour la section de fonctionnement :	excédent de :	695.922,37 €
Pour la section d'investissement :	excédent de :	911.362,05 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Monsieur le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (unanimité)

Robert DAUMAS aimerait savoir à quoi correspond la ligne « produits exceptionnels » en recettes dans la section fonctionnement pour une somme de 490 439,75 €

Bruno BARTHEZ répond que les recettes du chapitre 77 « Produit Exceptionnels » correspondent pour l'essentiel aux cessions de l'ancien CTM et du terrain pour la construction de la gendarmerie. Il ajoute qu'il apportera plus de précisions aux élus dès que possible.

2019.04.033 – ADMINISTRATION/FI NANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **d'adopter** le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2018

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (unanimité)

2019.04.034 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2019 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2018 :	Excédent	494 682,90
résultat antérieur reporté:		201 239,47
D'où un résultat de clôture 2018 définitif :	Excédent	695 922,37

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2018 :	Excédent	1 468 720,65
résultat antérieur reporté :	Déficit	-557 358,60
d'où un résultat de clôture 2018 définitif :	Excédent	911 362,05
Montant des restes à réaliser		
recettes restant à réaliser :		3 641 826,80
dépenses engagées non mandatées :		-1 486 810,33

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2018 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 695 922,37 € de la manière suivante :
 - 350 000,00€ en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
 - 345 922,37€ en section de fonctionnement en report à nouveau.

- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2019 du budget de la commune
 - 350 000,00€ en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 345 922,37€ en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
 - 911 362,05 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté,
 - les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (unanimité)

2019.04.035 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Vu les articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu le débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du 2 avril 2019,

Vu les délibérations du 9 avril 2019, approuvant le compte administratif 2018, et décidant de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal

- De voter par chapitres le budget primitif 2019 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après
- D'approuver le programme des investissements 2019 et de leurs financements

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chap	intitulés	BP 2019
023	Virement à la section d'Investissement	0,00
011	Charges à caractère général	1 623 121,59
012	Charges de personnel	2 520 395,00
014	Atténuation de produits	20 000,00
042	Opérations d'ordre	561 717,84
65	Autres charges de gestion courantes	447 252,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	269 715,78
67	Charges exceptionnelles	14 291,00
TOTAUX		5 456 493,21

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chap	intitulés	BP 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté	345 922,37
013	Atténuations de charges	31 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (Travaux en régie)	200 000,00
70	Produits des services	418 900,00
73	Impôts et taxes	3 035 678,00
74	Dotations et participations	1 332 752,84
75	Autres produits de gestion courante	83 000,00
77	Produits exceptionnels	8 740,00
TOTAUX		5 456 493,21

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2019
001	Solde d'exécution	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (Travaux en régie)	0,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	815 000,00	815 000,00
20	Immobilisations incorporelles	122 188,40	340 520,00	462 708,40
204	Subventions d'équipements versées	752 500,00	0,00	752 500,00
21	Immobilisations corporelles	612 121,93	11 149 576,36	11 761 698,29
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses	1 486 810,33	12 515 096,36	14 001 906,69
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2019
001	Solde d'exécution section investissement reporté	0,00	911 362,05	911 362,05
024	Produits de cessions d'immobilisation	0,00	120 000,00	120 000,00
040	Opérations d'ordre	0,00	561 717,84	561 717,84
10	Dotations, fonds divers	0,00	510 000,00	510 000,00
13	Subventions d'investissement	141 826,80	8 257 000,00	8 398 826,80
16	Emprunts	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
	Total des recettes	3 641 826,80	10 360 079,89	14 001 906,69

Le conseil municipal accepte ces propositions

12 Pour – 9 Abstentions (Patrick CAMPABADAL – Christophe SCHERRER – Jean-Louis RIVIERE – Sandrine MROZOWSKI – Pierre MARTINEZ – Maryse SIRVENT – Suzanne HERISSON – Véronique CHATARD – Louise BILLY) – **3 Contre** (Sylvie ROYO – Robert DAUMAS – Mireille VALLORANI)

Pierre MARTINEZ indique que concernant la section de fonctionnement, l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 est contestable et estime qu'il aurait été préférable de mieux maîtriser la section de fonctionnement car les dépenses du chapitre 11 augmenteront beaucoup cette année (43%), et utiliser l'excédent (695 922,37 €) pour financer les investissements en 2019.

D'ailleurs, cela aurait permis de dégager de l'épargne. Dans l'état, ce budget ne dégage aucun autofinancement.

En ce qui concerne l'investissement, il indique qu'il est difficile de savoir ce qui relève du lycée au niveau des dépenses et des recettes.

Il précise, qu'à l'inverse du ROB, la présentation du budget est moins bien documentée.

Il rappelle que l'investissement pour le lycée est estimé à 18 000 000 €. Sur ce montant, environ 10 000 000 € de subventions et 1 400 000 € + 3 500 000 € d'emprunts sont à déduire. Il manque donc à minima 2 000 000 € pour financer la totalité du projet, sans compter le coût des terrains à rembourser à l'EPF.

Il revient sur le ROB et indique les pages 17 et 18 sur lesquelles figure le niveau d'endettement pour le lycée avec et sans emprunt. Il est précisé 12 000 000 € sans emprunt et 14 000 000 € avec un emprunt de 3 500 000 €. Il y a donc un problème de chiffrage puisque cela fait un total de 15 500 000 €.

Il souligne que l'amortissement du capital à partir de 2019 est très élevé et le niveau d'autofinancement totalement nul. Il n'y a donc aucune capacité d'autofinancement de ce budget. Ce budget augure des difficultés financières pour l'avenir.

Il précise que tout le monde veut le lycée. Les financements des collectivités territoriales voisines dont celle qu'il préside ne laissent aucun doute à ce sujet.

Il estime toutefois qu'il y a eu un problème de gouvernance et de pilotage financier. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de réunions régulières de la commission des finances et qu'il n'y a eu aucunes perspectives financières. Il pense que concernant des sommes aussi importantes, les élus doivent être d'avantage associés.

Il indique qu'à ce jour, les seuls financements obtenus sont ceux de la Région, du Département et de la CCPS, et que cela ne suffit pas.

Il rappelle que l'équipe qui sera élue en 2020 –quelle qu'elle soit- devra subir cet endettement et à la fois assurer d'autres services aux sommiérois.

Il informe qu'il ne votera pas contre le budget, mais qu'il s'abstiendra tout en précisant que l'abstention n'est pas une faiblesse. Elle ne remet pas en cause le budget de la commune puisqu'elle n'est pas considérée comme un vote contre.

Il indique qu'il ne veut pas bloquer l'investissement du lycée et rappelle qu'il s'est beaucoup investi de son côté au sein de la CCPS.

Il considère que ce ne serait pas juste de s'opposer à ce budget et qu'ensuite il y ai une tutelle qui bloquerait totalement les investissements.

Il tient toutefois à préciser qu'il se désolidarise de la manière dont sont pilotées les finances de la commune concernant le lycée en particulier.

Il conclut en précisant que ses propos ne sont en aucun cas de la politique politicienne et que son seul soucis est l'intérêt des sommiérois.

Sylvie ROYO rappelle que Robert DAUMAS, Mireille VALLORANI et elle-même ont toujours fait part de leur inquiétude en ce qui concerne l'endettement de la commune et en particulier pour le lycée.

Elle souligne que tous les 3 se sont abstenus en 2017 par manque d'information et ont voté contre le budget 2018 car l'endettement de la commune leur paraît réellement trop important.

Elle estime que Pierre MARTINEZ aurait pu faire part de ses inquiétudes bien avant.

Elle précise que pour leur part, ils avertissent depuis longtemps que l'endettement de la commune paraît très élevé et que la manière de présenter le projet du lycée est très compliquée.

De même que l'investissement pour l'espace Lawrence Durrell paraissait démesuré par rapport aux possibilités d'endettement de la commune.

Il lui semble que la position très tranchée de Pierre MARTINEZ cette année, n'est pas seulement dans l'intérêt des sommiérois. Elle se demande si le fait de se déclarer inquiet par rapport au budget n'est pas purement électoral, puisqu'il ne s'est jamais opposé à une quelconque décision concernant les finances depuis qu'il est élu au conseil municipal.

Pierre MARTINEZ répond qu'il se contente de donner des chiffres alors qu'elle fait de la politique. Il ajoute qu'il s'est toujours inquiété des finances de la commune, et ce, même avant qu'elle soit élue.

Il rappelle qu'il s'est simplement abstenu sur le budget de 2018 car il est dans une position de construction et qu'il ne veut pas que la commune soit mise sous tutelle.

Il lui fait remarquer que si elle était plus présente aux conseils communautaires, elle saurait que les finances de la CCPS sont pour lui une préoccupation constante.

Sylvie ROYO lui répond qu'elle ne voit pas de rapport entre les finances de la CCPS et celle de la commune.

Sandrine MROZOWSKI rappelle que plusieurs élus s'étaient abstenus sur le budget 2018 et que les points soulevés aujourd'hui l'avaient déjà été l'an dernier. Elle ajoute que lors de plusieurs conseils municipaux et commissions des finances, les mêmes inquiétudes avaient été pointées et ont été rapportées dans les différents procès-verbaux.

Elle trouve que c'est un raccourci facile de dire que parce que les élections sont dans un an, qu'il s'agit d'une position simplement électorale.

Régis CARRIERE rappelle que tout le monde voulait que le lycée soit implanté sur la commune. Il ajoute qu'il est évident que ce projet pèse sur les finances. Toutefois, il ne voit pas beaucoup de solutions proposées autres que celles en cours.

Pour sa part, il pense que l'implantation du lycée sur la commune est une bonne chose. Toutefois, elle ne doit pas être la seule à supporter la charge financière. Il estime que les communes alentours qui profiteront de cet équipement doivent participer financièrement.

Sylvie ROYO répond qu'une solution aurait été de s'opposer à des engagements, tels que le fait de rembourser 8 millions d'euros en une seule fois en 2023. Cela aurait permis de négocier des délais face aux organismes d'Etat tel que l'EPF.

Et parce que les décisions sont votées à la quasi-unanimité en conseil municipal, il est bien plus difficile de revenir à la table des négociations, tout en sachant que les pénalités de retard ou de défaillance de paiement seront extrêmement lourdes.

Comme cela a été le cas sur la zone de Corata que la CCPS n'avait pu commercialiser et qui a dû verser des indemnités de retard se chiffrant en milliers d'euros.

Pierre MARTINEZ précise que l'achat de terrains par l'EPF, que la commune devra rembourser, prévoit un périmètre plus large que nécessaire pour le lycée. Cela permettra une zone d'urbanisation qui pourra être revendue à un promoteur. Cette réserve foncière qui sera valorisée remboursera une partie des 8 millions versés à l'EPF.

2019.04.036 – ADMINISTRATION/FINANCES – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2019

Vu l'état de notification n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019, reçu le 13 mars 2019,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **De maintenir** les taux de l'année 2018 pour l'année 2019,
- **De fixer** le produit fiscal 2019 attendu à la somme de 2.568.223€ de la manière suivante :

Type d'impôts	Bases prévisionnelles 2019	Pour mémoire taux 2018	Proposition taux 2019		Produits attendus 2019
			Coeff. de variation	Taux d'imposition	
Taxe d'Habitation	5 968 000 €	19,34%	1	19,34%	1 154 211 €
Taxe Foncier Bâti	5 174 000 €	25,65%	1	25,65%	1 327 131 €
Taxe Foncier Non Bâti	104 500 €	83,14%	1	83,14%	86 881 €
Produit attendu pour 2019					2 568 223 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.037 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
011	Charges caractère général	50 030,00	27 922,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 000,00	18 577,33
023	Virement à la section investissement	73 670,00	
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	60 754,00	60 753,67
66	Charges financières	45 000,00	42 048,99
TOTAL DES DÉPENSES		251 454,00	149 302,56

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
042	Op d'ordre Transfert entre sections	14 454,00	14 453,20
70	Produits des services	230 000,00	276 079,75
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion	7 000,00	7 095,63
TOTAL DES RECETTES		251 454,00	297 628,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			148 326,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
040	Op d'ordre entre sections	14 454,00	14 453,20	
16	Capital des emprunts	35 000,00	24 451,13	
21	Immobilisations	1 825 431,96	841 102,22	809 079,04
23	Immobilisations en cours	37 000,00		
TOTAUX		1 911 885,96	880 006,55	809 079,04
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	682 939,07		
021	virement de la section d'investissement	73 670,00		
040	Dotations amortissements	60 754,00	60 753,67	
10	dotations, fonds divers	94 522,89	94 522,89	
13	Subventions	0,00	0,00	186 718,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 000 000,00	
TOTAUX		1 911 885,86	1 155 276,56	186 718,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			275 270,01	-622 361,04

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	recettes	297 628,58	recettes	1 155 276,56
	dépenses	-149 302,56	dépenses	-880 006,55
Résultat de l'exercice 2018	résultat	148 326,02	résultat	275 270,01
Résultats de l'exercice 2017	Résultat	94 522,89	cpte 001	682 939,07
	affecté à l'Invest. (1068)	94 522,89	excédent d'invest.	0,00
	reste en report	0,00	résultat	682 939,07
résultat de clôture 2018	résultat	148 326,02	résultat	958 209,08
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	186 718,00
	dépenses	0,00	dépenses	-809 079,04
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	-622 361,04
Résultat global avec les reports	résultat	148 326,02	résultat	335 848,04

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Pour la section de fonctionnement :	excédent de :	148 326,02 €
Pour la section d'investissement :	excédent de:	958 209,08 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (Unanimité)

2019.04.038 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **d'adopter** le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.039 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU –AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2019 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice :	excédent	148 326,02
résultat antérieur reporté :		0,00
D'où un résultat de clôture définitif 2018 :	excédent	148 326,02

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2018 :	excédent	275 270,01
résultat antérieur reporté :	excédent	682 939,07
d'où un résultat de clôture 2018 :	excédent	958 209,08
Avec les restes à réaliser		
recettes restant à réaliser :		186 718,00
dépenses engagées non mandatées :		-809 079,04

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2018 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 148.326,02 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement soit 958.209,08 € en report à nouveau excédentaire,
- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau de la manière suivante:
 - 148.326,02 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 958.209,08 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté
 - Les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants

2019.04.040 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitres le budget primitif 2019 de l'eau, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
011	charges à caractère général		50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		22 000,00	22 000,00
023	Virement à la section d'investissement		96 974,00	96 974,00
042	Opérations d'ordre entre sections		77 580,00	77 580,00
66	Charges financières		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			296 554,00	296 554,00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
042	Opérations d'ordre entre section		14 454,00	14 454,00
70	Ventes produits		275 000,00	275 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		7 100,00	7 100,00
Total des recettes de fonctionnement			296 554,00	296 554,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	14 454,00	14 454,00
16	emprunts	0,00	45 000,00	45 000,00
21	immobilisations	809 079,04	579 274,06	1 388 353,10
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
TOTAUX		809 079,04	658 728,06	1 467 807,10

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
001	Solde d'investissement reporté		958 209,08	958 209,08
021	Virement de la section de fonct.		96 974,00	96 974,00
040	Op ordre entre sections		77 580,00	77 580,00
10	réserves (1068)		148 326,02	148 326,02
13	subventions d'investissements	186 718,00	0,00	186 718,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
TOTAUX		186 718,00	1 281 089,10	1 467 807,10

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.041 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif du photovoltaïque pour l'exercice 2018,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018, (état néant)

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2018 du budget du photovoltaïque :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
011	Charges caractère général	24 522,00	16 098,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	6 004,70
042	Opérations d'ordre	21 478,00	21 477,68
66	Charges financières	7 000,00	6 421,12
TOTAL DES DEPENSES		62 000,00	50 002,49
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018
70	Vente de produits	62 000,00	58 386,04
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		62 000,00	58 386,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			8 383,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
16	Capital des emprunts	15 000,00	14 068,47	
21	Immobilisations	149 255,70	0,00	
Total		164 255,70	14 068,47	0,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	100 589,00		
040	Dotations amortissements	21 478,00	21 477,68	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	42 188,70	42 188,70	0,00
Total		164 255,70	63 666,38	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			49 597,91	

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	recettes	58 386,04	recettes	63 666,38
	dépenses	-50 002,49	dépenses	-14 068,47
Résultat de l'exercice 2018	résultat	8 383,55	résultat	49 597,91
Résultats de l'exercice 2017	Résultat	42 188,70	cpte 001	100 589,00
	affecté à l'Invest.	42 188,70	excédent d'invest.	0,00
	reste en report	0,00	résultat	100 589,00
résultat de clôture 2018	résultat	8 383,55	résultat	150 186,91
Restes à réaliser	recettes	0,00	recettes	0,00
	dépenses	0,00	dépenses	0,00
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	0,00
Résultat global avec les reports	résultat	8 383,55	résultat	150 186,91

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Yvette BERTRAND-COURTOT, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe photovoltaïque dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit:

Pour la section de fonctionnement :	Excédent de :	8.383,55 €
Pour la section d'investissement :	Excédent de :	150.186,91 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

23 Pour (Unanimité)

2019.04.042 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe photovoltaïque,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **d'adopter** le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.043 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2019 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2018 :	excédent	8.383,55
résultat antérieur reporté 2017 :	excédent	0,00
D'où un résultat de clôture 2018 définitif :	excédent	8.383,55

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2018 :	excédent	49.597,91
résultat antérieur reporté 2017 :	excédent	100.589,00
d'où un résultat de clôture 2018 de :	excédent	150.186,91
Restes à réaliser à reporter		
recettes restant à réaliser :		0
dépenses engagées non mandatées :		0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2018 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 8.383,55 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement soit 150.186,91€ en report à nouveau excédentaire,
- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2019 du budget annexe photovoltaïque de la manière suivante :
 - 8.383,55 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 150.186,91 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.044 – ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2019,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitres le budget annexe primitif 2019 photovoltaïque, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
011	charges à caractère général		20 522,00	20 522,00
012	Charges de personnel		9 000,00	9 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections		21 478,00	21 478,00
66	Charges financières		9 000,00	9 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			60 000,00	60 000,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	00,00
70	Ventes produits		60 000,00	60 000,00
77	Produits Exceptionnels		0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement			60 000,00	60 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
21	Immobilisations	0,00	163 048,46	163 048,66
16	emprunts	0,00	17 000,00	17 000,00
TOTAUX		0,00	180 048,46	180 048,46
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	intitulés	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
001	Solde d'investissement reporté		150 186,91	150 186,91
040	op ordre entre sections		21 478,00	21 478,00
10	Réserves (1068)		8 383,55	8 383,55
13	subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		0,00	180 048,46	180 048,46

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.045 – ADMINISTRATION/FINANCES – SUBVENTION COMMUNALE AU CCAS

Vu les actions mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale de Sommières, notamment en matière d'aides et de prévention en faveur des personnes les plus défavorisées, et de prévention et de développement social de la commune,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019 au compte 657362,

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider** d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Sommières, une subvention de 28 000 € pour l'année 2019,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au compte 657362 du budget communal.

Le conseil municipal accepte ces propositions

23 Pour – 1 Abstention (Christophe SCHERRER)

Christophe SCHERRER précise qu'il s'abstient parce qu'il estime que, vue la conjoncture actuelle, une augmentation de cette subvention par rapport à l'an dernier aurait été nécessaire.

Guy DANIEL fait remarquer qu'en plus de cette subvention, le CCAS bénéficie de mise à disposition de locaux et de gratuité des fournitures (eau, électricité,...)

Régis CARRIERE précise qu'il est dommage que cela ne soit pas quantifié.

2019.04.046 – ADMINISTRATION/FINANCES – SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 AUX ASSOCIATIONS

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 65741,

Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 27 mars 2019,

Vu l'avis de la commission Associations réunie le 20 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De fixer** les subventions à verser aux associations pour l'année 2019, soit au titre de leurs activités, soit au titre d'un projet ponctuel pour un montant total de 28 000.euros.
- **D'attribuer** une enveloppe de 29 250 euros selon la liste ci-après :

A noter :

Jusqu'en 2015, l'enveloppe pour le budget association proposait un montant de **3000 euros concernant l'UCIA.**

En 2018, le montant de la subvention versée s'élevait à **1500 euros** (Changement de bureau- nouveau Prédisent).

Une subvention exceptionnelle de **1500 euros supplémentaire** avait été demandée par l'association en décembre 2018 (objet : animations de Noël). Suite à la délibération N°2019-03-015 du 5 mars dernier, la subvention exceptionnelle de **1500 euros a été versée** (budget général 2019).

Aussi, pour 2019 le service associations doit provisionner **3000 euros** pour l'association des Commerçants des Terres de Sommières.

En tenir compte dans le calcul :

28 000 + 1500 = 29 500 euros

L'enveloppe demandée à ce jour = 29 250 euros.

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelle	Total
ASSOCIATION SPORTIVE DE SOMMIERES (FOOT)	400	0	400
BADMINTON	0	600	600
CTT (Tennis de table) Pas de dossier à provisionner	0	300	300
ECOLE RASETEURS DE SOMMIERES	400	0	400
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	0	300	300
HAND BALL CLUB	1900	0	1900
LA BOULE DU PRINTEMPS	800	100	900
LATITUDE VTT	0	800	800
LES PECHEURS DU VIDOURLE	0	300	300
MOTO CLUB SOMMIEROIS	0	1400	1400
RUGBY CLUB DU PAYS DE SOMMIERES Pas de dossier à provisionner	1000	0	1000
SOMMIERES ATHLETISME	0	400	400
TENNIS CLUB	0	800	800
US TREFLE	3250	450	3700
S/Total ASSOCIATIONS SPORTIVES	7750	5450	13 200
ANCIENS COMBATTANTS SECTION SOMMIERES	100	0	100
FNACA	100	0	100
MEDAILLES MILITAIRES 1782 Section Sommières	100	0	100
SOUVENIR Français	100	0	100
S/Total ANCIENS COMBATTANTS	400	0	400
ART FRESQUE POVERA	0	400	400
COMPAGNIE DES GRANDS ENFANTS	0	300	300
COMPAGNIE AUX GRANDS PIEDS	0	300	300
ENSEMBLE VOCAL DE SOMMIERES	0	600	600
FAPS	0	500	500
GARD'N PARTY	0	200	200
L'AFICION	0	200	200
LE KEDEZ en attente à provisionner	0	300	300
LES FORTICHES	0	700	700
SOMMIERES ET SON HISTOIRE Pas de dossier à provisionner	0	1000	1000
S/Total CULTUREL	0	4500	4500

ASSOCIATIONS	Subventions annuelles	Subventions exceptionnelle	Total
COMITE DE JUMELAGE CALLOSA DE SEGURA	0	500	500
COMMERCANTS DES TERRES DE SOMMIERES (ex : UCIA)	0	3000	3000
CLUB TAURIN LOU CARMEN Pas de dossier à provisionner	2500	700	3200
CLUB TAURIN SOMMIEROIS et de son pays	0	500	500
LES AHURIS SOMMIEROIS	0	200	200
LES OFNI	0	500	500
S/Total ANIMATIONS LOCALES	2500	5400	7900
APE LI PASSEROUN	0	400	400
AARS	0	500	500
ARCOUS	0	800	800
LA PASSERELLE	0	450	450
LES GLANEUREUSES	0	200	200
PERSEPHONE	0	200	200
FNATH	0	200	200
PASSERELLE DE LA LUTTE C/CANCER	0	500	500
S/Total DIVERS	0	3250	3250
TOTAL	10 650	18 600	29 250

Le conseil municipal accepte ces propositions

21 Pour – 3 Contre (Sylvie ROYO – Mireille VALLORANI- Robert DAUMAS)

Sylvie ROYO, Mireille VALLORANI et Robert DAUMAS demandent avant le vote une modification de ce projet de délibération.

Par respect pour les associations qui suivent les règles et qui ont déposé un dossier avant la date limite et par conséquent fourni un bilan d'activité chiffré permettant de valider l'utilisation des subventions accordées, ils demandent que le montant non attribué de l'enveloppe soit consigné et affecté au cas par cas après étude -plutôt que de préciser par avance ce qui sera versé-, parce qu'il existe trop d'incertitude quant aux réels besoins des dossiers provisionnés.

Ils précisent qu'accorder une subvention en cas de bilan en déséquilibre pourrait s'apparenter à du soutien abusif.

Pierre MARTINEZ répond que les dossiers ont été détaillés. Certaines associations n'ont pas rendu leur dossier pour diverses raisons. Il rappelle que certaines d'entre-elles, comme par exemple Sommières et son Histoire, sont d'utilité municipale et qu'il est normal de leur allouer une subvention. Toutefois, dans le cas où ces associations ne retourneraient pas de dossier, les sommes consignées seront reversées au budget général.

Il propose donc au vote son projet de délibération sans modification.

2019.04.047 – ADMINISTRATION/PERSONNEL – INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DE L'ANNEE 2019

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IFTS,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 qui est venue préciser les modalités de calcul de l'IFCE,

Vu le scrutin du 26 mai 2019 organisé pour les élections européennes,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **De mettre** en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévue par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- **D'instituer** selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie des attachés territoriaux assorti du coefficient de 4 retenu par la collectivité,
- **D'arrêter** le montant du crédit global à la somme de 719,16 €, calculé comme suit :

Bénéficiaires potentiels (A)	Montant de référence mensuel (IFTS de 2 ^{ème} catégorie) (B)	Crédit Global (A)x(B)
2	359,58 €	719,16 €

- **De fixer** conformément au décret n° 91-875 les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de l'IFCE,
- **De l'autoriser** à procéder à la répartition du crédit global entre les agents au prorata du temps consacré aux opérations en dehors des heures normales de service, des missions et des responsabilités exercées,
- **De verser** cette indemnité autant de fois dans l'année que celle-ci comporte de scrutin,
- **De procéder** au paiement de cette indemnité au terme des consultations électorales,
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64 111.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.048 – ADMINISTRATION/CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CINEMA LE VENISE POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

Vu l'engagement du Département à verser au cinéma une subvention d'un montant de 5 000€ en 2019,

Vu la loi « SUEUR » du 13 juillet 1992, permettant aux collectivités territoriales concernées par le rayonnement, (commune d'implantation, commune proche, communauté de communes) de décider d'apporter également une aide financière, pour favoriser le maintien du cinéma sur le territoire communal dans un contexte concurrentiel extrêmement difficile pour ce type d'établissement de proximité.

En contrepartie par la signature d'une convention de partenariat, le cinéma devra s'engager à mettre en œuvre des actions en accord ou à la demande de la commune, telles que :

- ✓ des activités avec des publics spécifiques (écoles, adolescents résidants et scolarisés dans la commune ou étudiant à l'extérieur, du grand public, adultes, famille, personnes âgées, des cinéphiles.)
- ✓ des opérations ponctuelles en relation avec les animations culturelles ou festives organisées par la commune.

Considérant l'intérêt pour la commune et pour les sommiérois de bénéficier en plein cœur de son territoire de salles de spectacle modernes et confortables offrant une programmation et des tarifs attractifs, et de favoriser son maintien et son développement,

Monsieur le Maire propose de verser au Cinéma « LE VENISE » une aide financière de 4000, 00€ au titre de l'année 2019.

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **De décider** d'attribuer au Cinéma Le Venise de Sommières une aide financière de 4 000,00€ pour l'année 2019.
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget culture de la commune.
- **De charger** le Maire d'établir et de signer la convention de partenariat

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.049 – ADMINISTRATION/CULTURE – SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CINEMA LE VENISE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 92 – 651 du 13 juillet 1992, dite « loi SUEUR », a précisé les modalités d'action des collectivités en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.

Ainsi l'article 8 stipule que le département peut attribuer des subventions à des entreprises existantes, ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. Toutefois le subventionnement ne concerne que des établissements qui réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 200 entrées, et n'intervient qu'après avis du conseil municipal de la commune d'implantation.

Le Conseil Général du Gard, dans le cadre de sa politique qui consiste à promouvoir l'égalité des hommes, des chances et des territoires, désire participer à la mise en œuvre d'actions culturelles décentralisées, et souhaite s'appuyer sur un partenariat avec le Cinéma LE VENISE de Sommières.

Par ce partenariat, le Cinéma s'engage à diversifier sa programmation pour toucher un public élargi de la manière suivante :

- ✓ **Recherche prospective en direction des différents publics intéressés par le cinéma :**
 - Jeune public : écoles, adolescents résidant et scolarisés dans la commune ou étudiant à l'extérieur
 - Grand public : adultes, familles et personnes âgées
 - Cinéphiles : distribution de films « Art et Essai », avec pour cela, l'ouverture de relations privilégiés avec les sociétés de distribution
- ✓ **Cette action sera assortie :**
 - D'opérations ponctuelles de promotion d'un film ou d'un réalisateur
 - De la mise en place de soirées à thème avec débat
 - De formules tarifaires attractives adaptées à ces différentes opérations
 - De la mise en réseau de la salle de cinéma avec les autres activités culturelles de la commune

Au titre de cette convention, le Cinéma s'engage à réaliser ces objectifs. Pour ce faire, il dispose de structures et du personnel suffisant à la réalisation de ces actions.

En contrepartie, et compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions, le Conseil Départemental du Gard en facilite la réalisation, en allouant au Cinéma, une aide à la structure dont le montant est déterminé annuellement, et s'élève pour 2019 à 5 000€.

Considérant que le Cinéma le Venise est une structure essentielle au développement de la Commune et de la région, il est proposé au Conseil Municipal

- **D'approuver** le soutien du Conseil Départemental du Gard au Cinéma Le Venise de Sommières pour l'année 2019
- **De charger** Monsieur le Maire de contresigner la convention de partenariat à intervenir

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

2019.04.050 – URBANISME/AMENAGEMENT – ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU LYCEE, LE DEVOIEMENT DE LA RD22 ET LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle,

Que le conseil municipal lors de ces précédentes séances a approuvé la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet pour la construction du lycée, d'un gymnase et pour le dévoiement de la RD 22, cette déclaration de projet emportant aussi mise en compatibilité du PLU en vigueur et modifiant le rapport de présentation, le PADD, l'OAP, le zonage et le règlement sur le secteur concerné.

Que cette procédure de déclaration de projet a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme le 04 mars 2019.

Qu'information en a été faite dans trois journaux d'annonces légales, à savoir le midi libre, la gazette de Nîmes et Cévennes Magazine, ainsi que dans le journal municipal Sommières infos.

Qu'une réunion publique de présentation du projet a eu lieu le 11 mars 2019.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal d'adopter cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Une fois adoptée, cette déclaration de projet nécessitera la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

En conséquence de quoi

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 126-1 relatif aux déclarations de projet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le plan local d'urbanisme de la commune

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'adopter la** déclaration de projet au titre du code de l'environnement pour la construction du lycée, le dévoiement de la RD22, la construction d'un gymnase emportant mise en compatibilité N°1 du PLU,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **D'indiquer** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour (Unanimité)

La séance est levée à 22h20

**Le Maire,
Guy MAROTTE**



